

LOIR-ET-CHER

COMMUNE : TUR-DE-SOLOGNE

Toutes communes

Fait à Nun-de-Sologne

.. le 20 mars 2026



Le maire
(ou son remplaçant)

*Le conseiller municipal
le plus âgé,*

Les assesseurs.

Le secrétaire,

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).